



SUIVI DES AIDES VERSÉES AUX ENTREPRISES DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19

Données pour le département : "Maine-et-Loire"



FONDS DE SOLIDARITÉ

PRANC

Données au 08/10/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Depuis le début de la crise sanitaire de la COVID-19, l'État et les Régions ont mis en place un fonds de solidarité pour prévenir la cessation d'activité des petites entreprises, micro-entrepreneurs, indépendants et professions libérales, particulièrement touchés par les conséquences économiques de la COVID-19.

Les données utilisées proviennent de la DGFIP et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr

Niveau National

Top 10 des aides du fonds de solidarité ventilées par code section NAF (en M€)



Montant total: 36 885 462 414 euros

Nombre d'aides : 10 679 053

Nombre d'entreprises : 2 033 057

Niveau Régional : Pays de la Loire





Montant total: 1 458 468 813 euros

Nombre d'aides: 427 960

Nombre d'entreprises : 90 739

Niveau Départemental : Maine-et-Loire

Top 10 des aides du fonds de solidarité ventilées par code section NAF (en M€)



Montant total: 295 183 139 euros

Nombre d'aides: 88 274

Nombre d'entreprises : 18 706



PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT



Données au 03/09/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Gouvernement met en oeuvre un dispositif exceptionnel de garanties permettant de soutenir le financement bancaire des entreprises, à hauteur de 300 milliards d'euros.

Les entreprises peuvent désormais contracter un prêt jusqu'au 30 juin 2021 au lieu du 31 décembre 2020. Les données utilisées proviennent de la DG Trésor et sont disponibles en open data sur data gouv.fr

Niveau National

Top 10 des prêts garantis par l'Etat ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 140 268 932 275 euros

Nombre de prêts : 688 275

Niveau Régional : Pays de la Loire





Montant total: 5 353 822 466 euros

Nombre de prêts : 28 953

Niveau Départemental : Maine-et-Loire

Top 10 des prêts garantis par l'Etat ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 1 084 459 683 euros

Nombre de prêts : 6 090



REPORTS D'ÉCHÉANCES FISCALES



Données au 26/08/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Gouvernement a annoncé le report des principales échéances fiscales des professionnels afin de tenir compte de leurs difficultés liées à la crise sanitaire de la COVID-19.

Les données utilisées proviennent de la DGFIP et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr

Niveau National

Top 10 des reports d'échéances fiscales ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 3 588 194 587 euros

Nombre de reports : 115 095

Niveau Régional : Pays de la Loire

Top 10 des reports d'échéances fiscales ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 133 380 957 euros

Nombre de reports : 4 846

Niveau Départemental : Maine-et-Loire

Top 10 des reports d'échéances fiscales ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 17 974 546 euros

Nombre de reports : 774



AIDES AUX ARTISANS, COMMERÇANTS



Données au 30/09/2020 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI) met en place une aide financière exceptionnelle à destination de tous les commerçants et les artisans qui sont en activité au 15 mars 2020 et ont été immatriculés avant le 1er janvier 2019.

Les données utilisées proviennent de l'URSSAF et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr

Niveau National





Montant total: 971 888 425 euros

Nombre d'aides : 1 188 713

Niveau Régional : Pays de la Loire





Montant total: 64 689 102 euros

Nombre d'aides: 71 801

Niveau Départemental : Maine-et-Loire

Top 10 des aides CPSTI ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 13 629 031 euros

Nombre d'aides : 15 052



ACTIVITÉ PARTIELLE



Données au 23/02/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



L'activité partielle permet à l'employeur en difficulté de faire prendre en charge tout ou partie du coût de la rémunération de ses salariés. L'activité partielle s'adresse à tous les salariés qui subissent une baisse de rémunération imputable soit à une réduction de l'horaire de travail pratiqué dans l'établissement ou partie de l'établissement en deçà de la durée légale de travail, soit à une fermeture temporaire de tout ou partie de l'établissement.

Les données utilisées proviennent de la DARES

Niveau National



Niveau Régional : Pays de la Loire

